

AVIS DU CSEM N° 57 - 5 OCTOBRE 2023

Avis d'initiative au Gouvernement relatif à la réforme du décret du 5 juin 2008 et au refinancement de l'éducation aux médias en Fédération Wallonie-Bruxelles

Décret du 5 JUIN 2008 portant sur la création du Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias : «Chapitre 1^{er} : le Conseil supérieur a pour missions - 3° De formuler, d'initiative ou à la demande du Gouvernement ou du ou des Ministres chargés de l'Éducation, de la Culture, de l'Audiovisuel ou de la Jeunesse, tout avis et proposition sur la politique et les priorités en matière d'éducation aux médias et sur les initiatives, actions, expériences, outils pédagogiques, recherches ou évaluations menés ou réalisés en matière d'éducation aux médias ou en son nom»

Un plan pour renforcer l'éducation aux médias et lutter contre la désinformation en FW-B

Le Gouvernement a adopté le 9 décembre 2021 son plan « Education aux médias » visant à renforcer et à rendre accessibles des outils pour permettre à chaque citoyenne et citoyen, quel que soit son âge, de bénéficier d'une éducation critique aux médias. Ce plan composé de 62 actions transversales, portées par l'ensemble des ministres de la FW-B, est mis en œuvre progressivement. Il a déjà abouti à de nombreuses initiatives visant à concrétiser cet enjeu démocratique essentiel : pouvoir exercer sa citoyenneté en étant capable d'évoluer dans notre monde médiatique de manière critique, active et émancipée.

Le Conseil supérieur de l'éducation aux médias s'est largement mobilisé, avec sa direction d'appui et tous les acteurs concernés pour soutenir la mise en œuvre de ces actions permettant :

- d'offrir à tous les élèves et étudiants une éducation solide et critique aux médias et au décodage de l'information
- de communiquer, visibiliser et coordonner les projets, acteurs et actions en Éducation aux médias et renforcer les collaborations
- de développer de(s) nouvelles initiatives d'éducation aux médias relatives aux médias numériques et aux réseaux

Si toutes les actions n'ont pas encore été finalisées, la mise en œuvre de ce plan est en passe de produire les résultats attendus au bénéfice de tous les publics concernés. Le CSEM tient à saluer cette initiative politique qui manifeste la volonté du Gouvernement de renforcer l'éducation aux médias à travers un plan ambitieux et transversal afin de développer les compétences médiatiques du citoyen tout au long de sa vie. Le CSEM se réjouit d'avoir pu contribuer, aux côtés du Gouvernement, à la réussite de ce plan ambitieux. Il reste entièrement mobilisé pour poursuivre cette dynamique.

Une priorité toujours plus d'actualité

Depuis son adoption en 2021, plusieurs signaux forts indiquent que le renforcement d'une politique d'éducation aux médias engagée est plus que jamais indispensable. En témoigne, entre autres, les récents événements liés à la mise en œuvre de l'EVRAS et les troubles liés aux campagnes de désinformation anxigènes qu'elle a suscitées. Le développement exponentiel de l'Intelligence artificielle et ses nombreux enjeux démontre également la nécessité d'accompagner chaque citoyen.ne pour en faire un réel outil d'intelligence et éviter toutes ses dérives qu'elle pourrait entraîner. Nous pourrions encore identifier les enjeux éducatifs majeurs liés aux phénomènes de cyberharcèlement, le développement des propos haineux sur les réseaux sociaux, les

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 413 35 08

www.csem.be

contact@csem.be



représentations stéréotypées, les développements des pratiques vidéoludiques, les théories du complot et leur propagation sur les réseaux sociaux, les discriminations de genre, l'impact des influenceur.euse.s, ...

En témoigne aussi les attentes de nos citoyen.ne.s à travers la mise en place de la première semaine de l'éducation aux médias à l'école et dans les secteurs jeunesse qui se déroulera du 14 au 22 octobre prochain : en 48 heures après l'ouverture du système d'inscription, près de 160 activités proposées ont été réservées. Un engouement inédit qui montre l'attente réelle des acteurs de l'éducation pour saisir cette opportunité afin de mener des actions de formation et de sensibilisation par des ateliers, animations et visites de médias, rencontres de journalistes, ciné-débats,...

Une adaptation du décret-cadre

Parmi les chantiers mis en place par le Gouvernement, il en est un dont la réalisation est cruciale pour les années à venir. Il s'agit de l'adaptation du décret "Éducation aux médias". Le décret actuel date de 2008, au moment où les GAFAs et les réseaux sociaux étaient en train de s'imposer. On ne parlait pas ou peu de désinformation, d'intelligence artificielle. Depuis lors, l'environnement médiatique n'a cessé d'évoluer. Il est donc essentiel de mettre le décret à jour afin qu'il renforce l'éducation aux médias pour lui permettre de relever les défis actuels et futurs. Ce chantier, prévu par le plan éducation aux médias, constitue pour le CSEM un des enjeux majeurs afin de renforcer la politique d'éducation aux médias en FW-B et la positionner de manière actualisée pour les années à venir. Cette adaptation du décret doit permettre de déployer des actions et de lancer de nouvelles initiatives dans tous les secteurs sociaux, culturels et éducatifs.

Les membres du CSEM souhaitent rappeler au Gouvernement les recommandations qu'il a déjà transmises à différentes occasions (avis, rapports annuels, recommandations,...) en lien avec la réforme du décret de 2008 et, notamment dans son avis du 23/09/2022, sur le projet de plan "éducation aux médias" du gouvernement :

- La nécessité de prévoir un rattrapage de la non-indexation depuis 2008 des moyens alloués aux différentes opérations déjà présentes dans le décret, ainsi que leur renforcement:
 - Les centres de ressources en éducation aux médias
 - L'appel à projets scolaires
 - Ouvrir mon quotidien
 - Journalistes en classe
 - Ecran Large sur tableau noir et son extension territoriale
- L'extension d'opérations déjà existantes :
 - La nécessité d'étendre l'opération Ouvrir mon Quotidien aux formats numériques de la presse quotidienne, faisant suite aux recommandations issues de la recherche-action en 2019 ainsi que de la phase pilote "OMQ Numérique" de 2022 et 2023.
 - Étendre l'opération "Journalistes en classe" à des interventions de journalistes dans d'autres secteurs: maisons et centres de jeunes, éducation permanente,...

L'occasion d'une réforme du décret doit permettre d'actualiser les missions du CSEM et d'y intégrer notamment:

- L'organisation des rencontres des professionnels de l'EAM.

- La semaine de l'éducation aux médias

En outre, le CSEM souhaite indiquer que la reconnaissance et le financement dans le décret d'un nouveau centre de ressources dédié au secteur de la jeunesse (hors scolaire) et/ou aux secteurs culturels permettrait de mieux rencontrer la nécessité structurelle de développer l'éducation aux médias auprès de tous les publics, au-delà du contexte scolaire.

Le CSEM a notamment transmis un ensemble de propositions pour mettre en place de nouvelles opérations aptes à rencontrer les nouveaux besoins, a adopté une nouvelle définition de l'éducation aux médias en mars 2022 afin de redéfinir son champ d'action et élaboré l'annexe "éducation aux médias" aux référentiels du tronc commun .

Une urgence budgétaire

Au moment où le Gouvernement prépare une réforme du décret, le CSEM insiste sur la nécessité de revoir le décret en ce sens. Si rattraper le dé-financement structurel du secteur a un coût dans un contexte budgétaire difficile, il n'est pas démesuré comparativement à l'objectif fondamental qu'il doit rencontrer. Actuellement, la dotation budgétaire aux opérations et opérateurs représente moins de 30 centimes par habitant de la Fédération.

Le renforcement de l'éducation aux médias a un prix. Il serait incompréhensible pour les acteurs éducatifs et médiatiques qui s'impliquent dans la mise en œuvre de l'éducation aux médias de ne pas voir une dotation renforcée et indexée annuellement pour l'avenir, à la fois pour rattraper un retard accumulé depuis 2008, mais aussi pour développer une offre d'avenir apte à rencontrer cet enjeu éducatif et sociétal majeur pour tous.

Le Conseil Supérieur de l'éducation aux médias,

5 Octobre 2023